



Mission  
Recherche  
et Action  
culturelle

Site universitaire de Mâcon

# Sommaire

A-venir

Exposition André Barraud

Rétrospective

Exposition Patrimoines écrits 2024

Hors les murs

Thèse de doctorat

# Ô Fil N°18 octobre 2024 des temps !

UB  
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Une exposition de légende... Cet automne, les Etats-Unis et leurs désormais toutes proches élections présidentielles ont rapproché la légende du western et les sorcières, ou non de la fête d'Halloween.

Quand les « épisodes cévennols » scandent de leur dramatiques conséquences ce même automne, il est toujours intéressant de demander des nouvelles à la Terre.

Ne faut-il pas aujourd'hui la considérer autrement ? Le Droit nous y invite. Question toujours « à-venir », il sera également possible en 2025 de s'interroger sur la manière de la voir vue du ciel, depuis... le site universitaire de Mâcon.

Les rayons du soleil émergeant derrière une croix de Lorraine : telle a été la forme choisie par les maquisards de Sylla pour illustrer leurs combats durant l'été 1944. Une exposition permettra de faire prochainement la connaissance d'André Barraud. Ce Montcellien aux origines familiales charolaises fut comme lieutenant de la 2e Compagnie de ce maquis l'un des hommes qui ont fait grandir ce soleil. L'astre symbolique il y a 80 ans des enthousiasmes de la Libération de la France après les tristes années noires de l'occupation.

**Philippe Rocher, Chargé de mission Recherche et Action culturelle**

# À-venir

Dans le droit fil du partenariat réalisé au printemps entre la mission Recherche et Action culturelle et l'association *Jadis à Martigny. Mémoires de Martigny-le-Comte* pour commémorer l'action du maquis de Sylla, une exposition mettra en lumière la vie et l'œuvre d'André Barraud (1916-2002). Elle aura pour titre : « *André Barraud (1916-2002) Gymnaste, formateur et Résistant en pays montcellien et charolais.* »

Matière pour un ouvrage à venir, le « compte rendu » par André Barraud de ses activités en réponse à la sollicitation en 1999 du correspondant local de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) permet d'apprendre beaucoup.

D'abord sur le parcours d'un petit-fils de paysans du Charolais, fils d'ouvrier-mineur de Montceau-les-Mines, depuis l'École primaire supérieure de Montceau-les-Mines jusqu'à l'École supérieure de commerce de Dijon.

L'évocation biographique d'André Barraud permet d'appréhender une histoire du XXe siècle, de la « Grande guerre jusqu'à la Seconde guerre mondiale jusqu'au souvenir de cette dernière. Elle permet aussi d'entrer dans l'histoire de l'éducation physique et des sports, particulièrement au niveau local dans les projets concurrents des sociétés sportives ouvrières et patronales. Elle ouvre également à l'histoire de l'univers des mines avec la formation dispensée au sein de l'entreprise aux jeunes recrutés à partir de l'âge de 14 ans dans la perspective du CAP de mineur.

L'exposition n'a pas pour but de relater une vie exemplaire, mais de proposer l'exemple d'un parcours de vie ayant conduit à l'engagement dans la Résistance et les combats du maquis durant l'été 1944.

La mise en forme des neuf posters est réalisée par Pascal Bochaton, chargé de la Communication de l'Inspé. L'exposition, conçue pour être itinérante, sera présentée sur le site universitaire à Mâcon puis dans d'autres lieux en Saône-et-Loire.



# Rétrospective

Patrimoines écrits 2024

Les élections présidentielles aux Etats-Unis sont désormais toutes proches. L'exposition « *Imprimer la légende (Print the Legend) » du Western ? La légende de l'Ouest américain (XIXe-XXe siècles)* » avait pour objet de revisiter l'histoire de la « conquête de l'Ouest ».

Inscrite dans le cadre de l'opération « Patrimoines écrits » de l'Agence du Livre et de la Lecture de Bourgogne Franche-Comté, l'exposition a permis à Hélène Gaillard, maîtresse de conférences (Inspé de Bourgogne), Centre Interlangues UFR Langues et Communication université de Bourgogne, d'aborder au travers de deux personnalités les aspects artistiques de la légende de l'Ouest américain.

Le 19 septembre, il a été question de « *Jean-Jacques Audubon, artiste explorateur, naturalisme pictural et découverte des nouveaux territoires* », tandis que le 10 octobre le sujet portait sur « *Thomas Cole et le romantisme de la Wilderness* ».

[Retrouvez les vidéos sur le blog de la MRAC](#)

Comme l'opération « Patrimoines écrits » de l'Agence du Livre et de la Lecture de Bourgogne Franche-Comté avait cette année pour thème, « Contes, mythes et légendes », Martine Jacques, maîtresse de conférences en littérature française à l'université de Bourgogne, est intervenue à la bibliothèque de l'Inspé. Son propos, illustré par des images, avait pour titre : « *Images de la sorcière dans le conte et la littérature : un mythe renouvelé* ».

La bibliothèque proposait une sélection de documents sur « Des contes traditionnels aux livres jeunesse édités depuis la fin du XXe siècle, permanence et renouvellements d'une figure mythique : la sorcière ».



# Le site universitaire hors les murs

Une thèse de doctorat récente enrichit le nouveau regard porté sur la Terre. Son auteur, Jean-Vianney Kouassi, ainsi docteur en Droit privé depuis juin 2023, est membre de la chaire de droit rural et de droit de l'environnement de l'université de Bourgogne à Mâcon.

Sa thèse, intitulée « La terre : d'une propriété exclusive à un bien commun » est liée aux travaux du Centre de recherche et d'étude en droit et science politique (CREDESPO), de l'université de Bourgogne.

La Terre et le Droit « ont une histoire commune très ancienne. En droit civil, le droit de propriété dispose ainsi une « maîtrise exclusive de l'ensemble des utilités d'un bien en vue de la satisfaction d'un intérêt privé ». De la sorte, la terre, ou plus précisément « le fonds de terre » est sous « l'emprise du pouvoir souverain du propriétaire », ce pouvoir étant tempéré par le Droit.

Sans procéder à une remise en cause radicale de la conception civiliste de la propriété, Jean-Vianney Kouassi explique que le droit de propriété doit être relativisé du fait que sa teneur et son intensité ne peuvent être invariables à l'égard de tous les biens. Le caractère commun de certains des biens oblige en effet à repenser leur statut juridique et leur régime d'appropriation. Dès lors, « penser la catégorie des biens communs permettrait d'y intégrer des biens dont une ou plusieurs utilités sont bénéfiques à un collectif et participent à la préservation de l'intérêt général. »

Parce que les « utilités ou services écologiques assurés par la terre participent indubitablement à un intérêt général, un intérêt transcendant celui du propriétaire, un intérêt existentiel pour l'Humanité » Jean-Vianney Kouassi soutient « qu'il est possible d'assigner à l'usage de la terre l'idée d'une intégration de celle-ci dans la catégorie des biens communs ». Il explique qu'un « statut nouveau [...] implique une réforme ou a minima une évolution de son régime d'appropriation [...] dans le sens d'un exclusivisme relativisé et non absolu, dans celui d'une propriété finalisée en faisant notamment allusion aux fonctions sociale et environnementale que ce droit peut accomplir.



Ô Fil des temps !

Lettre de la Mission Recherche et action culturelle

N°18 octobre 2024

Rédaction : Philippe Rocher

Réalisation : Pascal Bochaton

Mission Recherche et action culturelle

9 rue de Flacé 71000 Mâcon

Tél. 03 85 21 94 20 (standard) poste 94 66 - philippe.rocher@u-bourgogne.fr

<https://blog.u-bourgogne.fr/mrac-macon/>